



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE GEORGES-ÉTIENNE-CARTIER
LE 23 AVRIL 2018 À 19 H
(Rencontre du 16 avril annulée en raison des intempéries)**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Mia Lacroix, présidente et parent
Madame Geneviève Houle, parent
Madame Fannie Lavergne-Lemieux, représentante du personnel enseignant
Madame Mireille Moreau, représentante du personnel enseignant
Madame Julie Pronovost, représentante du personnel de soutien
Madame Jérica L'Anglais, technicienne en service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Madame Lysanne Landry, directrice
Madame Caroline Desmarais, substitut
Madame Marie-Christine Bouchard, substitut
Madame Camille Collin-Tremblay, enseignante pour présentation d'un projet

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Mélanie Gervais, vice-présidente et parent
Madame Julie Turcotte, parent

1. Ouverture de la réunion et quorum

1.1. Ouverture de l'assemblée à 19h03 et vérification du quorum.

Madame Mia Lacroix propose l'ouverture de l'assemblée.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout du point : 5.4.1 Levée de fonds des élèves de 6^e année
 5.4.2 Encadrement des élèves

Il est proposé par madame Mia Lacroix et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

CÉ # 17-18-18

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du

Il est proposé par madame Mireille Moreau et résolu :

QUE le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2018 soit adopté.

CÉ # 17-18-19

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1.3.1. Suivi au procès-verbal

	<p>Aide aux parents : la pièce de théâtre a eu lieu le 14 avril dernier. Environ 30 enfants étaient présents. Il y avait spectacle de danse en même temps. On mentionne que l'intention de la pièce était peu présente. La pièce rejoignait bien les enfants.</p> <p>Il y a présentement peu d'inscriptions pour la conférence de la semaine prochaine, 1^{er} mai. On relancera les parents et mentionnera la possibilité d'avoir un service de garde.</p> <p>1.3.2. Signature du registre</p> <p>Signature du registre par madame Landry et madame Gervais. Mme Gervais étant absente on lui remettra le document à signer via sa fille.</p> <p>2. Points d'information</p> <p>2.1. Mise à jour du budget</p> <p>Le budget est presque à l'équilibre, le déficit anticipé est moins grand que prévu. De nouvelles allocations viennent d'être remises à chaque école, mais doivent être dépensées dans des buts précis.</p> <p>2.2. Date de photos scolaires 18-19</p> <p>4 octobre 2018</p> <p>3. Points de décision et de discussion</p> <p>3.1. Projet boxe</p> <p>Mme Camille vient présenter son projet boxe pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année pour promouvoir l'activité physique. Un entraîneur de Boxe Québec viendrait en mai faire un entraînement avec les élèves. Il n'y aura pas de combat. Le coût de l'activité est de 130\$ qui serait assumé par l'école.</p> <p>Il est proposé par Mme Mia Lacroix et résolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> -QUE le projet soit approuvé tel que présenté. <p>PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>3.2. Grille-matière</p> <p>La grille-matière présentée par la direction est similaire à celle de l'an dernier.</p> <p>Il est proposé par Mme Fannie Lavergne-Lemieux et résolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> -QUE la grille-matière soit approuvée telle que présentée. <p>PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CÉ # 17-18-20	
CÉ # 17-18-21	

CÉ # 17-18-22

3.3. Acte d'établissement

Considérant que l'acte d'établissement a été envoyé par courriel en février dernier et que tous les membres étaient favorables au changement proposé.

Il est proposé par Mme Geneviève Houle et résolu :

QUE l'acte d'établissement soit accepté tel que proposé par le service de l'organisation scolaire.

PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

3.4. PEVR

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016;

Considérant que le nouvel article 209.1 qui entrera en vigueur le 1er juillet 2018 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2;

Considérant que le plan d'engagement vers la réussite doit comporter divers éléments, dont le contexte dans lequel la Commission scolaire évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;

Considérant que l'article 209.1 prévoit également que dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte diverses instances et groupes, notamment les conseils d'établissements de ses écoles et de ses centres;

Considérant qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, toutes les écoles et tous les centres devront adopter leur projet éducatif lequel devra être cohérent avec le plan d'engagement vers la réussite;

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet de son projet de Plan

CÉ # 17-18-23

d'engagement vers la réussite, lors de sa séance ordinaire publique du 3 avril 2018;

Considérant la présentation du Plan d'engagement vers la réussite qui a été faite à la majorité des présidents des conseils d'établissement des écoles et des centres de la Commission scolaire des Patriotes, le 4 avril 2018;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit faire parvenir le Plan d'engagement vers la réussite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 1er juin 2018;

Considérant la présentation du Plan d'engagement vers la réussite, faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre du conseil d'établissement;

Il est proposé par Jérica L'Anglais

QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable au projet de Plan d'engagement vers la réussite.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5. Code d'éthique et de déontologie des commissaires

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes.

Considérant que ce Code prend la forme d'un règlement et est adopté conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que la Loi sur l'instruction publique, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre;

CÉ # 17-18-24

Il est proposé par Mme Mia Lacroix

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

3.6. *Règlement #8-2010 concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève.*

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève

Considérant que d'autres modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique au cours des dernières années doivent également être prises en compte et qu'il est aussi nécessaire de prévoir au règlement la nomination d'un substitut au Protecteur de l'élève;

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que la Loi sur l'instruction publique, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par Mme Marie-Christine Bouchard

QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

CÉ # 17-18-25

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7. Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires ou du comité exécutif à l'aide de moyens de communication

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication.

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que la Loi sur l'instruction publique, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par Mme Geneviève Houle

QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

CÉ # 17-18-26

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Aide aux devoirs

Les résultats du sondage sont remis aux membres du conseil. Voir Annexe.

On souhaite mettre en place en octobre.

Il faut trouver une personne pour faire le travail.

On suggère des groupes de 10 élèves maximum.

On propose de faire un groupe de 1^{ère} année, un de 2^e année et un de 2^e cycle ou encore un groupe par cycle (1 et 2). Les élèves de 3^e cycle pourraient se joindre aux groupes de 2^e cycle.

On propose de faire deux soirées par groupe.

Les enseignants concernés remettraient leur planification de devoir à la personne.

Il faudrait en parler à l'assemblée de début d'année.

Inscriptions en deux moments (octobre à février et mars à juin).

4. Période de questions au public

Aucun public

5. Points d'échange

5.1. Correspondance

Aucune correspondance

5.2. Parole à la représentante du comité de parents

La représentante est absente

5.3. Parole à la technicienne du service de garde

- Nous avons évalué le budget pour nous assurer de ne pas être en déficit
- Les inscriptions pour l'an prochain sont sensiblement pareilles. On veut demeurer prudent sur le nombre de postes à ouvrir en fonction du ratio à respecter. On évaluera avec les chiffres en septembre.
- On mentionne que le poste de Marie-Michèle devra être aboli afin de pouvoir le bonifier.
- On nomme la satisfaction envers la nouvelle éducatrice Julie.
- Les sorties pour les journées pédagogiques (3) sont déjà planifiées : Ferme Guyon, Complexe sportif à Varennes et Zukari à Ste-Julie.

5.4. La vie à l'école

- Corvée de la journée de la Terre s'est bien déroulée, peu de déchets à ramasser
- Les ateliers de Slam sont commencés avec MC June et sont très appréciés des élèves et des enseignantes. Le 3 mai il y aura un spectacle en après-midi.
- Les élèves de 5^e et 6^e sont allés à Radio-Canada.

5.5. Autres sujets :

CÉ # 17-18-27	<p>5.5.1. Levée de fonds des élèves de 6^e année Mme Emmanuelle en 6^e année désire faire quelques levées de fonds pour faire une soirée de finissants aux Grèves de Contrecoeur. Elle demande également à pouvoir demander une cotisation aux parents si le montant amassé est insuffisant.</p> <p>Il est proposé par Mme Caroline Desmarais</p> <p>QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable au projet ainsi qu'aux levées de fonds et à la demande de cotisation;</p> <p>LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>5.5.2. Encadrement des élèves Mme Landry explique la nouvelle façon de mettre en application la charte du Bien-être pour s'assurer de la collaboration des élèves dans afin qu'ils respectent notre charte.</p> <p>5.6. Critères de sélection d'une direction d'école Rencontre en l'absence de la direction, les critères sont choisis et remis dans une enveloppe scellée à la commission scolaire.</p> <p>6. Levée de l'assemblée</p> <p>Madame Julie Pronovost propose la levée de l'assemblée à 21:50. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</p> <hr/> <p>Mia Lacroix présidente</p> <p>Lysanne Landry, directrice</p>
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

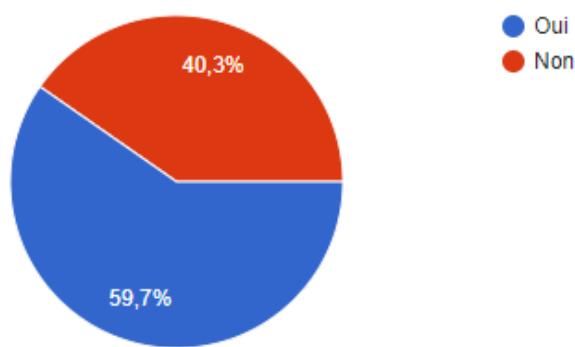
Annexe

Aide aux devoirs

62 réponses

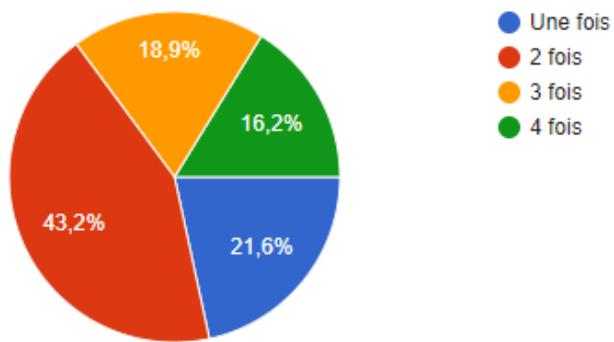
Seriez-vous intéressé à ce que l'école organise un service d'aide aux devoirs après l'école ?

62 réponses



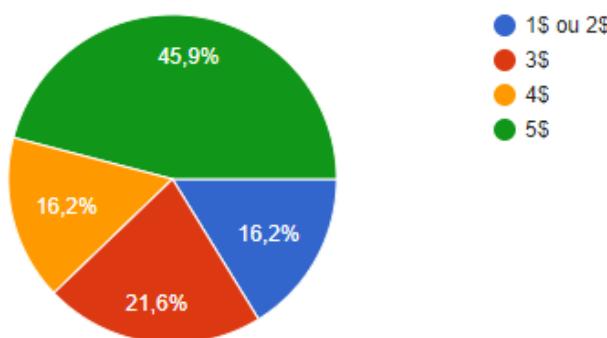
Si vous avez répondu "Oui" la question 1, combien de fois par semaine aimeriez-vous que ce service soit offert ?

37 réponses



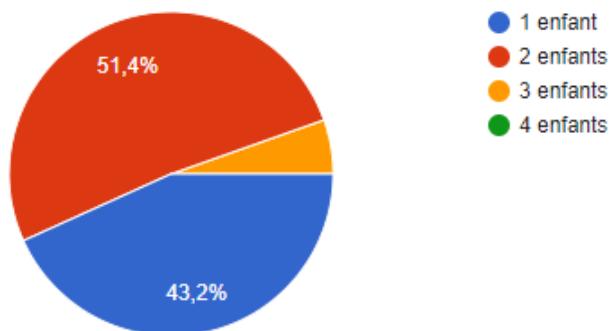
Si vous avez répondu "Oui" la question 1, quel montant par semaine seriez-vous prêt à débourser ?

37 réponses



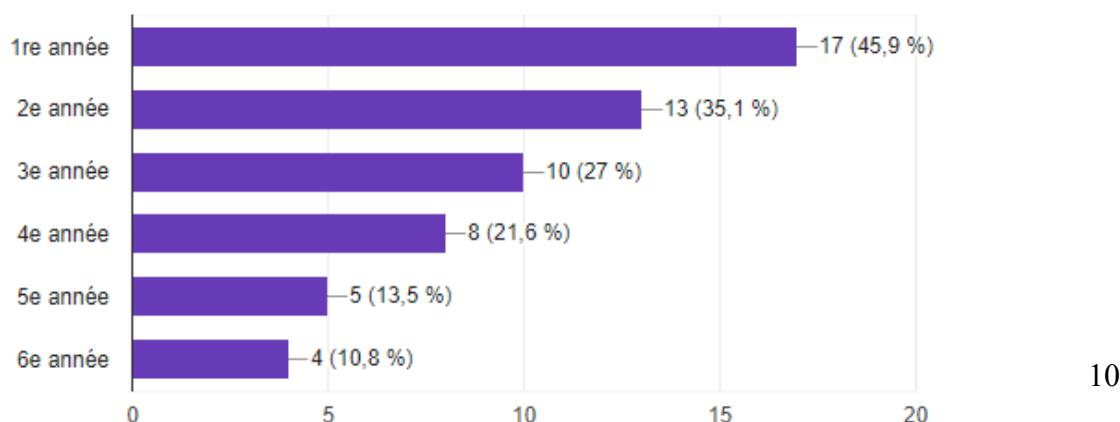
Si vous avez répondu "Oui" la question 1, combien d'enfants de votre famille fréquentent l'école Georges-Étienne-Cartier

37 réponses



Si vous avez répondu "Oui" la question 1, quel(s) niveau(x) fréquente(nt) votre ou vos enfants ?

37 réponses



Autres statistiques

82 familles fréquentent l'école Georges-Étienne-Cartier.

62 familles ont répondu au sondage, donc une proportion de 75,6% des familles a répondu au sondage.

37 familles sont en faveur du service d'aide aux devoirs (45,1% des familles).

Il y a 129 élèves à l'école, les parents de 57 élèves ont répondu favorablement au sondage. On souhaite donc de l'aide au devoir pour 46,3% des élèves.